



OGDEN

**MUNICIPALITÉ DE OGDEN**  
**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du conseil**  
**Lundi, 6 mai 2019 à 19 heures**

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux  
3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019
4. Période de questions
5. Affaires portant sur les séances antérieures
6. Aménagement, urbanisme et développement  
6.1 Dépôt du rapport forestier  
6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme
7. Environnement et gestion des matières résiduelles  
7.1 Appui à la résolution de Saint-Étienne-de-Bolton concernant la gestion des matières résiduelles  
7.2 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)
8. Voirie, transport et travaux publics  
8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie  
8.2 Octroi du contrat pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière  
8.3 Octroi du contrat pour le rechargement des chemins non-pavés 2019  
8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipales  
8.5 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2019  
8.6 Vente du camion Ford  
8.7 Vente du vieux tracteur Kubota  
8.8 Appui à la résolution de la Ville de Stanstead pour une demande de correctif au MTQ pour le déneigement sur l'autoroute 55
9. Finances  
9.1 Liste des comptes payés  
9.2 Liste des comptes à payer  
9.3 Dépôt des états financiers 2018 et du rapport du vérificateur  
9.4 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables
10. Administration  
10.1 Modification à la résolution pour l'entretien du parterre à l'hôtel de ville  
10.2 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'information Municipale  
10.3 Congrès ADMQ 2019 pour la directrice générale  
10.4 Procédure pour le traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle  
10.5 Page municipale dans Bottin de Stanstead  
10.6 Formation FQM pour la conseillère no. 5  
10.7 Achat d'un appareil pour traiter l'eau à l'hôtel de ville  
10.8 Achat d'une table pour la salle du conseil  
10.9 Conférence ADMQ gratuite pour la directrice générale
11. Loisirs et culture  
11.1 Embauche des préposés au quai de Cedarville et poste de lavage pour la saison 2019  
11.2 Achat d'une cabine pour le poste de lavage  
11.3 Frais de déplacement pour professeur de Tai Chi
12. Sécurité publique  
12.1 Formation en sécurité civile par la Croix-Rouge
13. Règlements et politiques internes
14. Rapport du maire et rapport de la MRC de Memphrémagog  
14.1 Diverses rencontres  
14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog
15. Liste de correspondance
16. Période de questions
17. Levée de la séance

---

*La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le*  
*Lundi, 3 juin 2019 à 19 heures*



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>R-V</i>	<i>VB</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 6 mai 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS :**

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2019-05-107**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019**

**2019-05-108**

**Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y avait cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. St-Jean a mentionné que la neige envoyée par le camion de déneigement a causé des dommages à sa clôture et qu'il avait avisé l'inspecteur en voirie qui n'avait pas de solution viable pour lui. Le maire a répondu qu'on parlera avec l'inspecteur en voirie et a expliqué qu'il s'agissait d'un nouveau contracteur pour le secteur 1 d'Ogdén cet hiver. M. Ruf a posé des questions sur l'enquête visant l'internet haute vitesse et M. Violette lui a répondu que tout le territoire d'Ogdén est présentement mal desservi et qu'on travaille pour obtenir des subventions gouvernementales qui changeront cette situation dans le futur.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>RV</i>	<i>ve</i>

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Appui à la résolution de Saint-Étienne-de-Bolton concernant la gestion des matières résiduelles

**CONSIDÉRANT** les importantes variations dans la gestion des matières résiduelles entre les différentes régions et territoires municipaux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité des matières récupérées et traitées par les centres de tri est très inégale ou du moins le semble selon des opinions largement répandues;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'assurer une gestion optimale de la collecte, de la consigne, du recyclage et de l'utilisation des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** certaines municipalités québécoises, des groupes de pression et des citoyens demandent l'instauration d'une collecte séparant le verre des autres matières pour favoriser son recyclage;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion des matières résiduelles devrait être considérée dans son ensemble soit, les matières compostables, réutilisables, recyclables et les déchets ultimes voués à l'enfouissement, le tout dans une perspective de développement durable;

**CONSIDÉRANT QUE** le Québec doit adopter les meilleures pratiques pour améliorer sa gestion des matières résiduelles et atteindre les cibles fixées;

**2019-05-109**  
**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** madame Marie-Andrée Courval  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden appuie la résolution adoptée par la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton et demande au gouvernement du Québec, notamment à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au Ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de mettre sur pied une commission d'étude multipartite pour faire le point sur la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec et proposer un nouveau plan d'action pour tout le territoire québécois concernant la récupération, le tri et le recyclage des matières résiduelles, y compris la valorisation des matières. L'élaboration de cette politique devrait s'appuyer sur une minimisation de l'empreinte carbone des produits en fonction des différents modes de gestion. Cette approche vise à relier directement cette politique aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES).

**QUE** cette résolution soit également transmise à la MRC Memphrémagog, aux autres municipalités de la MRC, à la FQM, à l'UMQ et au député d'Orford, Gilles Bélanger.

**ADOPTÉE**

#### 7.2 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, et que ce compost sera disponible pour être ramassé la semaine du 25 au 31 mai;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Chris Hatch se dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au même coût que dans les années antérieures, soit de 150\$ par voyage de compost;

**2019-05-110**  
**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise le transport du premier voyage de compost qui sera effectué par M. Chris Hatch pour le prix de 150\$, taxes en sus.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>QV</i>	<i>ve</i>

**QUE** pour l'année 2019, si d'autre compost est offert à la municipalité d'Ogdén, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.

**QUE** la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogdén par le biais des pages d'annonces communautaires du Reflet du Lac et du Stanstead Journal, de même que le bulletin municipal.

**QUE** dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base « libre-service », sans que la distribution n'en soit supervisée.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 6 mai dernier.

#### 8.2 Octroi du contrat pour abat-poussière

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier.

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie les Entreprises Bourget inc. au prix de 0.3279\$ du litre, taxes en sus;

**2019-05-111**  
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie les Entreprises Bourget inc. au prix de 0.3279\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 57,382.50\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogdén.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Rechargement des chemins non-pavés 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2019-04-084;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les soumissions reçues sont supérieures au montant de 101,100\$ qui est le seuil d'appel d'offres public, et donc un appel d'offres par invitation n'est pas valide;

**2019-05-112**  
**Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité**

**DE** refuser toutes les soumissions reçues pour le rechargement des chemins non-pavés 2019.

**D' la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le rechargement des chemins non-pavés 2019.**

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden



### 8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipales

**2019-05-113**  
Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur de la voirie à embaucher les services de Ferme Michel Bélangier S.E.N.C. pour faire nettoyer les chemins d'asphalte, les surfaces de ponts et les intersections municipales, de même que le transport des matériaux, pour une dépense maximale de 3,200\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a décidé d'embaucher un journalier aux travaux publics pour la saison 2019;

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accorde le poste de journalier aux travaux publics pour la saison 2019 à M. Charles McIntyre, au taux horaire déterminé par le conseil.

**QUE** cet emploi débutera vers le 13 mai 2019, ou avant si nécessaire, et durera pour une période d'environ six (6) mois.

**ADOPTÉE**

### 8.6 Vente du camion Ford

**CONSIDÉRANT QU'**une annonce a été placée pour la vente du camion Ford au plus haut soumissionnaire, sans garantie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus haute a été faite par Le Salon de l'Auto et du Camion Magog 9043-9043-4515 Magog inc. au prix de 2,500\$ plus TPS;

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise cette vente du camion Ford au Salon de l'Auto et du Camion Magog 9043-4515 Magog inc. au prix de 2,500\$ plus TPS, avec signature d'un contrat de vente mentionnant qu'aucune garantie n'est incluse.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 8.7 Vente du vieux tracteur Kubota

**CONSIDÉRANT QU'**une annonce a été placée pour la vente du vieux tracteur Kubota au plus haut soumissionnaire, sans garantie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre la plus haute a été faite par Machinerie Denis Jacques inc. au prix de 8,250\$ plus TPS;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>R. V.</i>	<i>R. V.</i>

**2019-05-116**

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise cette vente du vieux tracteur Kubota à Machinerie Denis Jacques inc. au prix de 8,250\$ plus TPS, avec signature d'un contrat de vente mentionnant qu'aucune garantie n'est incluse.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

**8.8 Appui à la résolution de la Ville de Stanstead pour une demande de correctif au MTQ pour le déneigement sur l'autoroute 55**

**CONSIDÉRANT QUE** l'autoroute 55 est un axe routier névralgique au Québec, étant l'une des deux seules autoroutes québécoises donnant accès aux douanes américaines;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens et automobilistes déplorent le piètre entretien hivernal de cette autoroute, plus particulièrement le déneigement et le déglacage;

**CONSIDÉRANT QUE** ce manque d'entretien approprié nuit au développement économique de la région en plus de présenter un risque important pour la sécurité des usagers de la route;

**2019-05-117**

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la résolution adoptée par le conseil de la Ville de Stanstead qui déplore le manque d'entretien hivernal effectué sur l'autoroute 55;

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden empresse le ministère des Transports du Québec à amener des correctifs importants à ce sujet;

**QUE** copie de la résolution soit acheminée aux municipalités touchées par cette problématique, au responsable régional du ministère des Transports du Québec, au député provincial du comté d'Orford ainsi qu'au préfet de la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

**9. FINANCES**

**9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 43,951.79\$ et les salaires s'élèvent à 21,719.80\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 65,671.59\$.

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**9.2 Listes des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 66,520.74\$;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>EV.</i>	<i>RE</i>

**2019-05-119**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 6 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

**9.3 Dépôt des états financiers 2018 et du rapport du vérificateur**

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2018 ainsi que le rapport du vérificateur.

**9.4 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables**

**CONSIDÉRANT QUE** l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

**CONSIDÉRANT QUE** ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 selon la loi;

**2019-05-120**

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité d'Ogden autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 à Recyc-Québec.

**ADOPTÉE**

**10. ADMINISTRATION**

**10.1 Modification à la résolution pour l'entretien du parterre à l'hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no. 2019-04-093 pour embaucher M. Jean-François Vermette pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Vermette et sa mère ont avisé la municipalité qu'il ne pourrait pas faire ce travail en 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Andrew Bryant se dit prêt à faire l'entretien du parterre à l'hôtel de ville pour la saison estivale pour le prix de 50\$ par fois, taxes incluses;

**2019-05-121**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité**

**QU'**Andrew Bryant soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2019.

**QUE** la Municipalité paiera 50\$ par tonte à Andrew Bryant pour ses services, taxes incluses, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit bien fait.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>R.V.</i>	<i>R.V.</i>

### 10.2 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

2019-05-122

**Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 160.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.3 Congrès ADMQ 2019 pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise le congrès ADMQ offrant trois (3) jours d'ateliers et de conférences pour les directeurs municipaux; **CONSIDÉRANT QUE** le but de ce congrès est d'offrir de la formation aux directeurs municipaux et l'opportunité d'interagir avec les autres directeurs des différents coins de la province;

**CONSIDÉRANT QUE** ce congrès se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 et que le coût pour assister à ce congrès est de 539\$ pour les membres de l'ADMQ si l'inscription est faite avant le 15 mai 2019;

2019-05-123

**Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce congrès.

**QUE** le conseil autorise les frais d'inscription au montant de 539\$ ainsi que les frais de représentation (frais de déplacement et chambre d'hôtel) encourus pour assister à ce congrès, ces derniers étant remboursables sur présentation de facture.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Procédure pour le traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ,c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**CONSIDÉRANT QUE** rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

2019-05-124

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** la procédure suivante est adoptée :

1. Préambule  
Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets  
La présente procédure a pour objets :

- d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

3. Interprétation  
La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable  
Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : [dg@munogden.ca](mailto:dg@munogden.ca) ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publiques ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable  
Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c.A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques  
Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :
- N'assurent pas un traitement intégral et équitable des concurrents;
  - Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
  - Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »  
Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur  
Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén



### 10.5 Page municipale dans Bottin de Stanstead 2019

2019-05-125

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à placer une page d'information pour la municipalité d'Ogdén dans le Bottin de Stanstead 2019, au coût de 150\$.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Formation FQM pour la conseillère no. 5

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation webinaire pour les élu(e)s et gestionnaires intitulée « Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL » qui se tiendra le 19 juin 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation propose de mieux connaître et d'apprendre à interagir efficacement avec les organismes à but non lucratif et leurs administrateurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût est de 80.00\$ taxes en sus pour les membres de la FQM;

2019-05-126

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la conseillère no. 5 et tous les autres membres du conseil à participer à cette formation webinaire FQM se tenant le 19 juin 2019 au coût de 80.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.7 Achat d'un appareil pour traiter l'eau à l'hôtel de ville

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau à l'hôtel de ville est potable mais a présentement une très mauvaise odeur de soufre;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix d'un appareil pour traiter l'eau à l'hôtel de ville est de maximum 1,890\$ taxes en sus;

2019-05-127

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat de cet appareil de traitement d'eau au prix maximal de 1,890\$ taxes en sus.

**QUE** dès l'achat de cet appareil et son bon fonctionnement, l'eau en bouteille ne sera plus achetée à l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE**

### 10.8 Achat d'une table pour la salle du conseil

2019-05-128

**Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat d'une table de réunion pour la salle du conseil de l'hôtel de ville au prix de 1,897.06\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 10.9 Conférence ADMQ gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une conférence sur le leadership gratuite à la directrice générale qui se tiendra à Sherbrooke le 30 mai 2019 de 16h à 19h;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.C.
<i>R. V.</i>	<i>NR</i>

**CONSIDÉRANT QUE** cette conférence portera sur le leadership, comment bâtir des relations humaines harmonieuses et l'importance d'investir en nous-même;

**2019-05-129**  
**Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation ADMQ gratuite se tenant le 30 mai 2019 à Sherbrooke.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Embauche des préposés au quai de Cedarville et poste de lavage pour la saison 2019

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie des projets d'entente avec M. Jean Marquis et M. Thierry Vives pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2019, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

**2019-05-130**  
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** les ententes sont approuvées telles que présentées et que le maire et la directrice générale sont autorisés à les signer pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

**QUE** M. Jean Marquis et M. Thierry Vives soient nommés au titre de préposés responsables d'un quai public.

**ADOPTÉE**

#### 11.2 Achat d'une cabine pour le poste de lavage

**2019-05-131**  
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par madame Lise Rousseau  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat d'une cabine pour le poste de lavage au prix de 3,790.00\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

#### 11.3 Frais de déplacement pour le professeur de Tai Chi

**CONSIDÉRANT QUE**, de par sa résolution no. 2019-04-103, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé la tenue de cours de Tai Chi durant l'été, au coût de 680\$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le professeur a avisé qu'il y aura aussi des frais de déplacement au montant de 0.50\$ du kilomètre, pour un coût total de 200.00\$ pour l'été;

**2019-05-132**  
**Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à payer les frais de déplacement de 200.00\$ taxes en sus au professeur des cours de Tai Chi.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>E.V.</i>	<i>RS</i>

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 12.1 Formation en sécurité civile par la Croix-Rouge

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité civile de la municipalité d'Ogden compte tenir une formation pour familiariser les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile avec leur rôle et au fonctionnement du Centre de coordination des mesures d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la Croix-Rouge offre de donner cette formation à Ogden, incluant des mises en situation, pour le prix de 2,225\$ taxes en sus;

**2019-05-133**  
Il est proposé par monsieur Michael Sudlow  
appuyé par madame Claudette Dupras  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à accepter l'offre de formation de la Croix-Rouge au prix de 2,225.00\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

#### 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

##### 14.1 Divers dossiers

Le maire a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est.

##### 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires en avril à la MRC et a mentionné divers dossiers qui y ont été discutés. Le sujet du traitement du verre a été soulevé et la MRC va attendre que le gouvernement prenne position à cet égard. La Ressourcerie des Frontières a des difficultés financières et certaines municipalités vont s'en retirer. La MRC prendra position bientôt sur les animaux dangereux.

##### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

##### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ruf a mentionné qu'il a bien aimé le souper à la cabane à sucre et a suggéré que les maires des municipalités avoisinantes soient invités la prochaine fois. Il a aussi demandé si sa lettre sur les chemins a bien été reçue et le maire l'a remercié pour la lettre, lui disant que le comité de voirie a déjà commencé à en discuter. Mme Lemire a demandé pourquoi une cabine au qual est mentionnée dans la section loisirs de l'ordre du jour et la directrice générale lui a répondu que les sujets concernant le qual ont toujours été considérés comme étant des loisirs à Ogden. M. Sudlow a mentionné le problème avec le délai du 9-1-1 quand il a fait un appel récemment.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>R. Violette</i>	<i>V. Comeau</i>

2019-05-134

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 49 minutes.

Richard Violette  
Maire

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*